



Ville de Saint-Lambert

AVIS D’AFFICHAGE

Concours numéro **2019-11**

TITRE DE L’EMPLOI :	Technicien(ne) en génie municipal	DIRECTION :	Génie
CATÉGORIE :	Col blanc	STATUT :	Régulier
TRAITEMENT :	Classe 10 : 33,24\$ / heure	LIEU DE TRAVAIL :	35, avenue Fort
HORAIRE :	Lundi au jeudi de 8h15 à 16h45 Vendredi de 8h15 à 12h00 33,75 heures par semaine	DURÉE DE L’AFFICHAGE :	8 au 23 février 2019

MANDAT :

Le technicien en génie municipal, sous la supervision du chef de division, agit comme soutien technique au sein de la direction du génie dans le cadre de la réalisation de projets variés visant principalement la réfection d’infrastructures municipales. En collaboration avec les autres membres de l’équipe, la personne prépare, surveille et inspecte les travaux effectués par les entrepreneurs afin de s’assurer de la conformité des travaux en conformité avec les normes, les règlements ou toutes autres exigences applicables.

FONCTIONS :

- Effectue des relevés et des inspections d’ordre technique; réalise des comptages de circulation, des inventaires, des mesures et autres; analyse des données et rédige des rapports;
- Effectue la mise en plan et la mise à jour de croquis, de dessins, d’organigrammes, d’échéanciers et de tout document relevant de la compétence de la direction du génie;
- Participe à la conception et à la réalisation de projets relevant de la compétence de la direction du génie; prépare et/ou vérifie les calculs; analyse et interprète les résultats; prépare des estimations de quantités et de coûts; suggère des solutions potentielles; participe à l’élaboration des documents d’appel d’offre; effectue des recherches sur les nouveaux produits, nouvelles spécifications et/ou nouvelles technologies;
- Surveille, sur les chantiers, l’exécution de travaux relevant de la compétence de la direction du génie; s’assure du respect des plans et devis; donne aux intervenants concernés les avis nécessaires, verbaux ou écrits, avant ou après en avoir fait rapport à son supérieur; discute avec l’entrepreneur, à l’intérieur des paramètres fixés, des méthodes, des ententes ou des prix concernant des modifications de travaux ou des travaux non prévus; coordonne les intervenants assignés aux travaux;
- Au cours des travaux, assiste aux réunions de chantier; participe aux discussions et à la rédaction des comptes-rendus et des ordres du jour;
- Exerce le suivi nécessaire, pour chaque projet, afin de respecter les montants autorisés; mesure les quantités de travaux réellement exécutés; prépare les rapports progressifs en cours de travaux et le rapport final; effectue l’inspection provisoire et finale des travaux; rédige le rapport d’inspection qui en découle; procède au suivi des réclamations, des déficiences et des retenues de garantie;
- Siège aux comités auxquels il est attribué; réalise les communications requises; assure le suivi des recommandations auprès des intervenants nécessaires;
- Discute et communique avec les différents services, les agences gouvernementales, le public et les firmes externes afin de transmettre et/ou d’obtenir des informations techniques;
- Inspecte, lors de demande à cet effet, les propriétés publiques et/ou privées; fait des recommandations afin de corriger la situation; lorsque requis, témoigne à la Cour à titre de témoin à charge ou de témoin-experte ou de témoin-expert;
- Vérifie la conformité de documents avec les normes, les règlements ou les autres exigences applicables : des plans, des dessins, des croquis, des devis, des calculs, des formulaires, des autorisations, etc.; selon les procédures en vigueur, annoté, commente et lorsque nécessaire communique avec les requérants afin de proposer des modifications ou des alternatives aux documents; soumet les cas litigieux à son supérieur;
- Assure le suivi administratif en lien avec ses tâches (achats, gestion documentaire, etc.);
- Participe au budget triennal ou quinquennal en immobilisation selon son champ d’expertise;

Cette description n’est pas limitative; elle contient les éléments principaux à accomplir. L’employé peut être appelé à s’acquitter de toute autre tâche connexe demandée par son supérieur; les tâches demandées n’ont pas d’effet sur l’évaluation.

EXIGENCES :

- Diplôme d’études collégiales (DEC) en technologies du génie civil ou dans une discipline connexe.
- De trois (3) à quatre (4) années d’expérience pertinente;
- Bonne connaissance des règlements et des normes dans le domaine des infrastructures municipales, de parcs et d’espaces verts ainsi que des techniques, des méthodes et des pratiques en usage pour la conception et la construction de ces ouvrages; aptitudes pour le travail d’équipe; habileté d’organisation et de planification;
- Posséder un permis de conduire valide.
- Connaissances des logiciels Word, Excel, Autocad, Access et GIS.

Le poste sera octroyé en priorité aux employés réguliers de la Ville de Saint-Lambert ayant le plus d’ancienneté, pourvu qu’ils puissent remplir les exigences normales du poste à combler. Le traitement pour ce poste est déterminé en fonction de la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée à poser sa candidature doit faire parvenir son curriculum vitae ou compléter le formulaire de demande d’emploi de la Ville, en mentionnant clairement le numéro de concours **2019-11**, au plus tard le 23 février 2019, avant 17h00, à l’adresse suivante :

Ville de Saint-Lambert - Direction des ressources humaines et des communications

55, avenue Argyle

Saint-Lambert (Québec) J4P 2H3

Courriel : dotation@saint-lambert.ca

Télécopieur : 450 672-3732